



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Nettoyant pour soupape moteur et élévateur Valve-Kleen^{MC}

Numéro(s) de produit : 75331

Utilisation du produit : Nettoyant pour soupape moteur et élévateur

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300(Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Vapeur nocive.
Apparence et odeur : Liquide jaune clair, odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une irritation oculaire légère, notamment démangeaison, rougeur, larmoiement et possiblement vision brouillée.

PEAU : Peut causer une irritation cutanée ainsi que brûlure et rougeur. Un contact prolongé ou répété peut causer sécheresse et desquamation, brûlures et autres lésions cutanées. Le passage de ce matériau dans l'organisme par la peau est possible, cependant il est peu probable que cela entraînera des effets dangereux s'il est bien manipulé et utilisé.

INHALATION : La respiration de petites quantités pendant la manipulation ordinaire ne devrait pas entraîner d'effets nocifs. La respiration de plus grandes quantités peut causer de l'irritation de gorge et avoir des effets sur le système central nerveux. Les symptômes comprennent étourdissement, somnolence, nausée, maux de tête et dyspnée. Une exposition constante peut causer de l'inconscience et éventuellement un coma.

INGESTION : Il est peu probable que l'absorption de petites quantités soit nocive, mais cela peut causer des nausées. Avaler de plus grandes quantités de ce produit peut être dangereux, car ce matériau peut être aspiré dans les poumons pendant l'ingurgitation ou le vomissement. Ceci peut résulter par une inflammation des poumons et d'autres lésions pulmonaires.

EFFETS CHRONIQUES : Il a été démontré que l'éthylbenzène cause le cancer chez les animaux de laboratoire. La pertinence de cette découverte sur les humains n'est pas prouvée.

ORGANES VISÉS : reins, foie, système nerveux central ; peut causer de l'arythmie.

État physique aggravé par exposition : conditions respiratoires

Nom du produit : Nettoyant pour soupape moteur et élévateur Valve-Kleen^{MC}

Numéro(s) de produit : 75331

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Xylène	1330-20-7	45 – 55
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	64741-88-4	35 – 45
Éthylbenzène	100-41-4	10 – 15
acétone	67-64-1	< 1

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Suivre immédiatement des soins médicaux. NE PAS provoquer de vomissements. Si la personne est somnolente ou inconsciente, la coucher sur le côté gauche, la tête en bas.
- Avis aux médecins : L'inhalation de concentrations élevées de ce matériau peut être associée à une arythmie cardiaque. Les drogues sympathomimétiques peuvent initier des arythmies cardiaques chez les personnes exposées à ce matériau. Le matériel comporte un risque d'aspiration. Il faut tenir compte du risque d'aspiration comparé à la toxicité orale possible lorsque le vomissement est provoqué.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide inflammable de classe IC.

Point d'éclair	82°F / 28°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	6,6
Température d'autoallumage :	980°F / 527°C	Limite d'explosion inférieure	1,0

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Extincteurs d'incendie de classe B ; dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ordinaire

Produits de combustion : Oxydes de carbone, divers hydrocarbures

Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Nom du produit : Nettoyant pour soupape moteur et élévateur Valve-Kleen^{MC}

Numéro(s) de produit : 75331

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8. Éviter de respirer les vapeurs.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Ne pas utiliser à proximité d'étincelles, de flammes nues, ou autres sources d'ignition. Utiliser un système de ventilation pour éviter l'accumulation des vapeurs. Si la ventilation n'est pas disponible, il faut porter une protection des voies respiratoires (voir section 8). Se laver après l'utilisation et avant de toucher de la nourriture. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas ranger à proximité d'une source d'ignition. Conserver hors de la portée des enfants.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Xylène	100	NE	100	150	NE		ppm
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	5*	NE	5*	10*	NE		mg/m ³
Éthylbenzène	100	NE	100	125	NE		ppm
acétone	1000	NE	500	750	NE		ppm

N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (s) – peau (v) – libre *- vapeur d'huile

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises,

Nom du produit : Nettoyant pour soupape moteur et élévateur Valve-Kleen^{MC}

Numéro(s) de produit : 75331

utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : solvant

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 0,8655

Point d'ébullition initial : 279°F / 137°C

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : rapide

Solubilité : Négligeable dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 60,4 g/L : 522,8 lb/gal : 4,35

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition, températures extrêmes

Matériaux incompatibles : Oxydants puissants

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone ; divers hydrocarbures

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Xylène	4 300 mg/kg	> 1 700 mg/kg	5 000 ppm/4H
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Éthylbenzène	3 500 mg/kg	> 5 000 mg/kg	55 000 mg/m ³ /2H
acétone	5 800 mg/kg	Aucunes données	50 100 mg/m ³ /8H

Nom du produit : Nettoyant pour soupape moteur et élévateur Valve-Kleen^{MC}

Numéro(s) de produit : 75331

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Xylène	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	Non	Non	Non	E & S (moyen)	Inconnu
Éthylbenzène	Non	Groupe 2B	Non	E (modéré) / S (moyen)	Inconnu
acétone	Non	Non	Non	E & S (modéré) / R (moyen)	Oui

E – Œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive : Aucune information disponible
Tératogénicité : Aucune information disponible
Mutagénicité : Aucune information disponible
Effets synergétiques : Aucune information disponible
Autre : Distillats paraffiniques Le test de produit au moyen d'IP 346 montre un contenu de DMSO PAH de < 3% en poids.

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Xylène – 96 heures LC50 *Oncorhynchus mykiss* : 13 500 – 17 300 ug/L
24 heures LC50 *Daphnia magna*: 150 mg/L
Éthylbenzène – 96 heures LC50 *Pimphales promelas* : 12,1 mg/L (transitaire)
48 heures LC50 *Daphnia magna* : 75 mg/L
Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce liquide fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA à l'égard de l'inflammabilité portant le code de déchet D001. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) UN1993, Liquides inflammables, N.O.S. (contient du xylène, éthylbenzène), 3, PGIII, Quantité limitée**

ICAO/IATA (air) : UN1993, Liquides inflammables, N.O.S. (contient du xylène, éthylbenzène), 3, PGIII, Quantité limitée

Nom du produit : Nettoyant pour soupape moteur et élévateur Valve-Kleen^{MC}

Numéro(s) de produit : 75331

IMO/IMDG (eau) : UN1993, Liquides inflammables, N.O.S. (contient du xylène, éthylbenzène), 3, PGIII, Quantité limitée

Réserves spéciales **Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale.

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Xylène (100 lb), Éthylbenzène (1 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :

Risque d'incendie	Oui
Risque réactif	Non
Libération de pression	Non
Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Xylène (< 50 %), Éthylbenzène (12 %)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Xylène, Éthylbenzène

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : B2, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

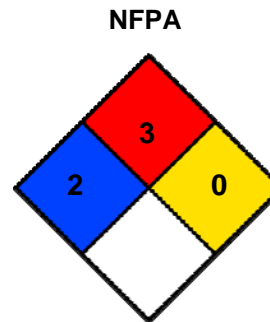
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	3
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 601A
Date de révision : 05/26/2015

Modifications depuis la dernière révision :

Numéro de produit supprimé
Section 15 : Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Registre CAS
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS : Liste intérieure des substances
g/L : Grammes par litre
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA : Association du transport aérien international
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI : Organisation maritime internationale
lb/gal : Livres par gallon
CL : Concentration létale
DL : Dose létale

NA : Non applicable
ND : Non défini
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA : National Fire Protection Association
NTP : Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP : Équipement de protection personnelle :
Ppm : Parties par million
RoHS : Restriction des substances dangereuses
STEL : Limite d'exposition de courte durée
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail